

M. KEENLEYSIDE: Je n'ai pas dit que les fonctionnaires avaient décidé de cela, monsieur; j'ai tout simplement dit qu'ils n'étaient pas en faveur de l'immigration juvénile. Jusqu'à présent le gouvernement a partagé cette opinion; il n'est pas prêt pour le moment, à donner son adhésion à l'immigration juvénile.

La PRÉSIDENTE: Cette question me tient à cœur; de fait, je pourrais écrire un volume avec ce que je sais. En 1939, lorsque le sénateur Crerar était le ministre de qui relève la Division de l'immigration, le Comité national canadien des réfugiés a été autorisé à faire entrer au Canada 100 jeunes réfugiés qui étaient dans des camps ou des foyers anglais. Nous avons consacré six mois, je pense, à nous enquérir des divers cas; nous nous sommes réservés, pendant trois mois, les services à temps partiel d'un auxiliaire social en Angleterre pour mener des enquêtes. Selon les règlements, les enfants devaient être des orphelins authentiques ou des enfants sur qui les parents avaient cédé tous les droits. La majorité des parents étaient dans des camps de concentration ou étaient déjà morts. Vous ne vous faites pas d'idée des complications éprouvées. Les gouvernements provinciaux exigeaient des garanties à l'effet que ces enfants ne seraient jamais à la charge de l'État, et les exigences des organismes de bienfaisance étaient tels que vous auriez cru que l'on allait chambarder tout le programme de travail de bien-être de l'enfance au Canada en confiant à ces organismes une centaine d'enfants. Il arriva que grâce à notre travail dans ce sens je me trouvai un jour à la tête du mouvement d'évacuation au moment où l'on proposait d'amener des enfants au Canada en vue de leur offrir un asile temporaire, et à ce temps-là nous étions tellement au courant des divers règlements que je me sentais bien renseignée. Le gouvernement stipula que les cent enfants que nous avons d'abord proposé d'amener au pays devaient avoir de cinq à treize ans, être des orphelins authentiques, etc.; et malgré tous nos efforts nous n'avons trouvé qu'environ treize enfants dans les camps anglais qui répondaient à toutes les exigences. Il y en eut deux autres amenés à Fort St. John par une Anglaise qui les avait adoptés en Angleterre, et notre comité paya les frais de voyage. Pour ce qui a trait aux enfants juifs que l'on a amenés, on avait reçu la permission d'agir avant l'occupation complète de la France.

L'hon. M. EULER: Le choix est très sévère, n'est-ce pas ?

La PRÉSIDENTE: C'est terrible. Ce fut là une de mes expériences les plus pénibles.

L'hon. M. HORNER: Avez-vous dit, monsieur Keenleyside, que le projet Barnardo a été un fiasco ?

M. KEENLEYSIDE: Non, monsieur le sénateur. J'ai tout simplement dit qu'il était relativement sans importance.

L'hon. M. HORNER: Plus de 50,000 enfants ont émigré en vertu de ce projet. Il y avait des enfants abandonnés et d'autres sans foyers, et toute ma vie je me suis intéressé à savoir ce qu'ils étaient devenus dans la vallée de l'Outaouais et dans l'Ouest. Bon nombre de ces enfants ont très bien réussi; de fait, plusieurs ont dépassé de beaucoup les enfants des familles auxquelles ils avaient été confiés. Le projet en général a connu un grand succès, pour ce qui intéresse le Canada.

L'hon. M. CAMPBELL: Les formalités d'immigration sont assez compliquées, n'est-ce pas, monsieur Keenleyside ? Elles peuvent bien ralentir l'immigration ?

M. KEENLEYSIDE: Voulez-vous parler d'un aspect en particulier, monsieur le sénateur ?

L'hon. M. CAMPBELL: Je veux dire toute la façon de procéder, celle qui existe dans la Division et dans le domaine international, en vertu de laquelle chaque candidat est si minutieusement examiné. Cela n'a-t-il pas pour effet de ralentir l'immigration ?